



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Val de Sully Séance ordinaire du 22 Novembre 2022

Le mardi vingt-deux novembre deux mil vingt-deux, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Sully s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de la commune des Bordes, sous la présidence de Monsieur Gérard BOUDIER, Président.

### DATE DE CONVOCATION

16 novembre 2022

### DATE D'AFFICHAGE

16 novembre 2022

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	35
Présents	29
Votants	35

### DÉLIBÉRATION 2022-227

Modification des tarifs de l'aire d'accueil des gens de voyage

**Présents (29) :** Mesdames Nadine MICHEL, Danielle GRESSETTE, Nicole BRAGUE, Josiane BORNE, Marie-Madeleine HAMARD, Christelle GONDRY, Fabienne ROLLION, Michelle PRUNEAU, Sylvie DION, Jeannette LEVEILLE, Edwige LEVEILLE, Armelle LEFAUCHEUX, Lucette BENOIST, Sarah RICHARD et Messieurs Michel AUGER, Gérard BOUDIER, Gilbert METHIVIER, Alain MOTTAIS, Serge MERCADIE, Philippe THUILLIER, Thierry COUSTHAM, Philippe DOMENECH, Aymeric SERGENT, Ugo PLANCHET, Gilles BURGEVIN, Patrick FOULON, Patrick HELAINE, Patrick SOLHEID, Eric HAUER formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs (6) :** Madame Marie-Thérèse FORESTIER à Monsieur Serge MERCADIE, Monsieur Christian COLAS à Monsieur Alain MOTTAIS, Monsieur Hubert FOURNIER à Madame Josiane BORNE, Monsieur Jean-Claude ASSELIN à Monsieur Gilles BURGEVIN, Monsieur Jean-Luc RIGLET à Madame Sylvie DION, Monsieur Didier MARTIN à Madame Jeannette LEVEILLE

**Absents/excusés (0) :** /

Secrétaire de séance : Madame Nadine MICHEL

Par délibération n°2022-55 en date du 15 mars 2022, la grille tarifaire applicable à l'aire d'accueil des gens du voyage située au Petit Reuillois à Sully sur Loire a été fixée comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

DEPOT DE GARANTIE (encaissé lors de l'entrée sur l'aire, avec restitution de tout ou partie au départ)	150 € par place
REDEVANCE D'OCCUPATION	1,90 €
EAU	1,10 €
ELECTRICITE	1,50 €
ORDURES MENAGERES	0,50 €

Etant précisé que ces prix s'entendent par jour et par place, dans la limite de 2 caravanes maximum par place.

Vu l'exposé de Monsieur le Président.

Les conseillers communautaires, après en avoir délibéré :

### DÉCIDENT :

➤ De revaloriser les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

DEPOT DE GARANTIE (encaissé lors de l'entrée sur l'aire, avec restitution de tout ou partie au départ)	150 € par place
REDEVANCE D'OCCUPATION	1,90 €
EAU	1,20 €
ELECTRICITE	1,80 €
ORDURES MENAGERES	0,60 €

POUR	35
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance  
Nadine MICHEL



Le Président  
Gérard BOUDIER



Acte rendu exécutoire après :  
Réception en Préfecture le  
Publication ou affichage le